**PROCES-VERBAL**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 2 novembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le deux du mois de novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de VEZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Christian ROBLES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal :28/10/2021

PRESENTS : ROBLES Christian, LARENIE Lucien, DE JONGHE D’ERP Yves, SESTARET Christian, DEBRAY Julie, GRASSI Vincent, LAFON Michel, MARTEGOUTE-ROUGIER Didier,

ABSENTS : DELBARY Sylvie, CHAZARIN Nathalie, DELAVALADE Caroline, LAFLAQUIERE Séverine, ZIJLEMA Caroline

PROCURATIONS : Sylvie DELBARY à Yves DE JONGHE D’ERP

SECRETAIRE : MR SESTARET Christian

**1- Acquisition du tracteur/ choix de l’emprunt**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu’il est nécessaire d’avoir recours à un emprunt d’un montant de50.000 EUROS pour financer l’acquisition du tracteur.

Il présente aux conseillers plusieurs offres et les invite à se prononcer sur celles qu’ils trouvent la plus intéressante.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions attachées,

* DECIDE à l’unanimité

**Article 1er : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Banque : Crédit Agricole

Montant du contrat de prêt : 50 000,00 euros (cinquante mille euros)

Durée du contrat de prêt : 7 ans

Objet du contrat de prêt : acquisition d’un tracteur

Taux d'intérêt annuel : taux nominal 0.63% soit taux apparent 0.51%

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Frais de dossier : 200,00 euros.

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**2 - Demande de remboursement matériel dégradé**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu’un administré a accidentellement dégradé une borne d’irrigation. Les agents techniques ont remplacé le matériel.

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter le remboursement de la prestation (main d’œuvre et fournitures) auprès du tiers.

Après avoir pris connaissance des documents mis à leur disposition et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

* DECIDE de solliciter le remboursement de 5114.52 €
* CHARGE monsieur le Maire des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération

**Questions diverses**

Lecture de la lettre de démission, de notre conseillère municipale Evelyne Navarro, par M. le Maire. Actuellement 13 au conseil municipal.

Patrimoine communal : travaux salle bibliothèque.

M. Grassi Vincent nous présente un plan d’aménagement d’un cabinet médical (avant- projet)

Une demande de subvention sera faite auprès du département.

Une estimation des travaux sera calculée par Vincent.

Nous ne passons plus par l’ATD du département.

Nous sommes tous d’accord sur le principe.

Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté.

Questions diverses :

Mme Villefer Mélina (mandatée par Epidor) nous demande un RDV pour la halte nautique.

Seraient conviés : le club canin et les colverts (foot) par la municipalité.

M. Lagreze a choisi son architecte, pour la Viguerie.

Fin de la réunion à 21h55.